



Procès-verbal du conseil municipal Réunion du jeudi 10 octobre 2025 à 18h00 à la Mairie

Convocation en date du 03 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, à la mairie.

Présents :

Mmes CHATELIN Fatima, DUBREUIL Marie-Claude, LETEVE Claudie, MARAIS Michelle et MICHEL Josiane
Ms AUTIN Francis, LESICKI André, MARAIS Éric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain et VIALTAIX François.

Pouvoirs : JULIENNE Didier pour DUBREUIL Marie-Claude

Absence : PEROUX Angèle

Le conseil a choisi pour secrétaire MARAIS Michelle.

2025-10-37 Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 est soumis au vote pour approbation

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve de procès-verbal du 10 juillet 2025 à l'unanimité.

2025-10-38 – Tableau des effectifs – Modification de la délibération 2025-07-30 du 10/07/2025

Monsieur le Maire rend compte des effectifs de la commune au 01/09/2025 comme suit :

GRADE	Heures/hebdo	Titulaire	Stagiaire	Situation
Adjoint Technique Territorial Entretien des salles	21h	X		1 agent En dispo
Adjoint administratif Accueil mairie	14h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe Restauration scolaire	28h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts	35h	X		vacant
Agent de maitrise territorial Espaces verts, bâtiments, voiries	35h	X		1 agent
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		vacant
Rédacteur territorial faisant fonction de Secrétaire général de Mairie	35h		X	1 agent
Adjoint d'animation	21h			1 agent
Adjoint technique	13h			1 agent
Adjoint technique	26h			1 agent

Le poste d'adjoint technique territorial des espaces verts est vacant suite à la mise en retraite pour invalidité de l'agent et en attente de l'avis du CST pour diminution du temps de travail de 35h à 17h30.

Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera vacant pendant 6 mois, le temps de la période de stagiairisation sur le poste de rédacteur. Le poste sera ensuite supprimé.

A partir du 1^{er} septembre, nous aurons un agent technique en contrat à la cantine pour 14h hebdomadaires soit 13h annualisées ; un agent d'animation à l'école et pour la pause méridienne à 24h hebdomadaires soit 21h annualisées et un agent technique en remplacement d'un agent en disponibilité à 26h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil municipal par :

voix pour : 12

voix contre :

abstention :

- *Adoptent le tableau des effectifs au 01/09/2025*

2025-10-39 – Tarifs des encarts du bulletin municipal

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif 2026 des encarts publicitaires pour le bulletin municipal comme ceci :

- 1 page : 250€
- ½ page : 125€
- ¼ page : 75€
- 1/8 page : 50€

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre :

abstention :

- **Fixent les tarifs des encarts du bulletin municipal comme mentionné ci-dessus pour 2026.**

2025-10-40 : Gratuité des transports scolaires 2025-2026

Monsieur le Maire explique que l'année dernière, 40 titres de transport ont été vendus aux élèves de Lignerolles et 29 demandes de remboursement ont été adressées par les familles. Cette année, 46 titres de transport ont été vendus.

Il ajoute qu'il a été contacté par l'entreprise Maélis suite à des débordements émanant d'un élève résidant sur la commune. La famille a reçu un avertissement et les choses sont rentrées dans l'ordre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération n° 21-404 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté du 13 juillet 2021 approuvant le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage à forfait de charge pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transports de voyageurs du réseau MAELIS,

Vu la délibération n° 21.762 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté du 30 novembre 2021 approuvant la grille tarifaire du réseau MAELIS à partir du 1^{er} janvier 2021,

Considérant qu'en vue de la rentrée scolaire 2025-2026, les élèves qui souhaitent utiliser le réseau MAELIS (ligne urbaines, lignes scolaires communautaires, transport à la demande, etc...) auront la possibilité d'acquiescer soit un abonnement illimité jeune (mensuel ou annuel) pour les moins de 26 ans, soit un titre annuel réservé aux scolaires 1 A/R par jour 7 jours/7 – 365 jours / 365, soit un titre annuel réservé aux scolaires « PASS SCOLAIRE » permettant 1 A/R par jour scolaire, à plein tarif ou tarif réduit,

Considérant que la commune souhaite accompagner les familles et les élèves du territoire communal en remboursant, sous conditions, aux familles tout ou partie des frais liés au transport scolaire réalisé avec le réseau MAELIS entre le domicile et l'établissement scolaire,

Considérant que ce remboursement sera proposé aux familles de la commune qui remplissent les critères présentés en annexe,

Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 12
voix contre :
abstention :

- Approuvent le remboursement aux élèves de la commune des titres du réseau MAELIS acquis pour effectuer le transport scolaire avec le réseau Maélis pour l'année scolaire 2025-2026, sous conditions, à hauteur de 100% du montant plein tarif ou tarif réduit :
 - 1- « PASS SCOLAIRE annuel » permettant 1 A/R (entre le domicile et l'établissement scolaire) par jour scolaire d'un montant de 70€ ou 35€.
 - 2- Titre annuel (réservé aux scolaires) permettant 1A/R, 7 jours/7, toute l'année d'un montant de 80€ ou 40€.
- Autorisent M. le Maire à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 65134 du budget.

2025-10-41 : Demande de subvention – Plan de financement pour le petit patrimoine

Monsieur le Maire explique qu'en faisant le point avec le Département, il n'est pas nécessaire de leur demander une subvention puisque les subventions de la Fondation du patrimoine et de l'Etat (DETR) suffisent au financement de l'opération comme récapitulé sur le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Programme: Petit patrimoine

Origines des aides Publiques	Montant en Euros	%	Décisions déjà prises
Etat - DETR	945,46 €	80%	oui
Conseil Départemental (4)			
Conseil Régional			
Crédits Européens			
TOTAL AIDES PUBLIQUES ne pouvant excéder 80% du coût HT	945,46 €	80%	
Ressources propres	236,36 €	20%	
Emprunts			
Autre à préciser: Fondation du patrimoine	8 927,00 €		

TOTAL GENERAL HT	10 108,82 €	
-------------------------	-------------	--

Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 12
voix contre :
abstention :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus.

2025-10-42 : Décision modificative

Monsieur le Maire explique que, suite à une avance versée à une entreprise pour le marché de travaux du Pôle Jeunesse, nous devons passer des écritures d'ordre afin que l'entreprise nous rembourse cette avance.

De plus, ces écritures nous permettront d'intégrer les montants des travaux passés au compte 20.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
2131 (041) : Bâtiments publics	20 000,00 €	203 (041): Frais d'études	15 000,00 €
		238: Avances versées	5 000,00 €
	20 000,00 €		20 000,00 €
Total dépenses	20 000,00 €	Total recettes	20 000,00 €

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 12
voix contre :
abstention :*

- Autorisent Monsieur le Maire à passer ces écritures afin de pouvoir intégrer les travaux et à récupérer l'avance versée.

2025-10-43 : Vente de la maison Roberieux

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en vente de la maison situé 9 Rue du Forgeron et cadastrée ZI 84 et du garage cadastré ZI 97, la commune a reçu une offre de M. Naël DROUET demeurant à Lignerolles. Cette offre est de 45 000.00€. La mise à prix était de 45 000€.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 12
voix contre :
abstention :*

- **Acceptent de vendre les parcelles ZI 84 et ZI 97 à M. DROUET Naël pour le montant de 45 000,00€.**
- **Disent que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente et à intervenir au nom de la commune et autorisent Mr le Maire à se substituer à tout clerc ou employé de l'office notarial de St Amand Tallende, 1 rue du parc**

2025-10-44 : Avenant n°1 – Convention pluriannuelle 2024-2027 – Prestation de service Aide aux maternelles

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention pluriannuelle 2024-2027 formalisant la prestation de service pour l'aide aux maternelles ainsi que l'aide pendant la pause méridienne et demande l'autorisation de la signer.

Cet avenant mentionne la diminution des heures de l'agent mis à disposition par le Centre Social de Saint Martinien. En effet, l'agent ne souhaite plus effectuer les heures de pause méridienne de 11h30 à 13h30.

Normalement, nous devrions effectuer un recrutement d'un volontaire en emploi civique au 01/11/2025. Nous attendons la confirmation du Service Civique pour valider le contrat.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :

voix pour : 12
voix contre : 0
abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention annexée.

2025-10-45 : Consultation des organismes bancaires pour l'emprunt pour le Pôle Jeunesse

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de réaliser un emprunt afin de financer l'opération du Pôle Jeunesse. Cet emprunt devrait être de 100 000€.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de consulter différents organismes bancaires afin de réaliser cet emprunt.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 12
voix contre : 0
abstention : 0*

- Autorise Monsieur le Maire à consulter les organismes bancaires pour l'obtention d'un emprunt pour le Pôle Jeunesse.

Informations diverses

- Participation à la mutuelle : La commune est dans l'obligation de proposer une mutuelle santé aux agents et de participer financièrement à cette mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2026.
Nous avons la possibilité :
 - soit d'adhérer à la convention du Centre de Gestion de l'Allier qui a lancé un appel d'offres et a retenu la MNT. Dans ce cas, seuls les agents adhérant à cette mutuelle pourront bénéficier de la participation de la commune.
 - soit la commune décide de donner la participation pour les agents qui ont un contrat de mutuelle santé labellisé, c'est-à-dire sans passer de convention avec le CDG03.Les agents ont reçu toutes les informations avec les tarifs de la MNT. Ils devront nous retourner leur avis et en fonction des différents avis, nous voterons au prochain conseil municipal, soit d'adhérer avec le CDG03 soit de choisir les contrats labellisés.
- Inauguration du Pôle Jeunesse : Les cartons d'invitation ont été envoyés. L'inauguration se fera en présence, entre autres du Sénateur, du Sous-Préfet,...
L'inauguration débutera du parvis de la mairie en direction du Pôle Jeunesse, visite du Pôle Jeunesse, pose de la plaque Pierre HORMIERE, puis direction la maison Chabassier pour clôturer cette inauguration avec un pot.
Les meubles ont été livrés et montés.
L'occupation de la salle du haut sera assujettie à la création d'une association des jeunes.
- André LESICKI a participé à la réunion de bilan de « un été dans mon village ». Ils connaissent un déficit de 5000€ dû à l'absence de subvention régionale. Le planning sera modifié pour l'année prochaine. La troupe est tout de même satisfaite de cette saison et remercie tous les bénévoles et le public.

- Décorations de Noël : Il faut commencer à réfléchir aux décors de Noël. Une réunion est fixée au mercredi 5 novembre à 17h. La nacelle sera réservée pour le 03 décembre pour l'installation des décors.
- Balade apprenante : la balade a été organisée le mercredi 1^{er} octobre à 9h30. Ce fut une randonnée très enrichissante et l'expérience pourra être renouvelée l'année prochaine.
- Le prochain conseil d'école est fixé au 03 novembre
- Nous avons reçu le devis pour le prochain bulletin municipal qui s'élève à 2260€.
- La manifestation Dire Lire et Conter aura lieu mardi 14 octobre à 17h au CACS.

Fin de séance 20h00